



## Dispositifs de réduction des cotisations - Saison 2010 / 2011

### 1. Chèque Jeune Isère (collégiens)

Tous les collégiens titulaires d'un chèque 2009-2010 et/ou 2010-2011 « Adhésion Sportive » pourront obtenir une réduction de 15 €/chèque sur le montant de leur cotisation au club au titre de la saison 2010/2011.

Les chèques 2010-2011 seront distribués aux bénéficiaires par leur collège à compter du 6 septembre 2011. Leur validité s'étendra jusqu'au 30 septembre 2011.

L'information complète sur ce dispositif est faite directement dans les collèges concernés et figure également sur le site Internet du Conseil Général de l'Isère : [www.cg38.fr](http://www.cg38.fr)

**Attention : les chèques 2009-2010 devront être remis au club avant fin septembre 2010 (date limite de validité initialement fixée au 31/8/10 exceptionnellement prolongée d'un mois par le Conseil Général)**

#### Pour bénéficier de la réduction :

- Si le(s) chèque(s) Adhésion Sportive est(sont) remis au club en début de saison **avec le dossier complet d'inscription**, la réduction de 15 €/chèque peut être directement appliquée sur le montant de la cotisation et seul le montant net peut être payé.
- Si le chèque Adhésion Sportive est remis au club ultérieurement, le montant total de la cotisation devra être payé lors du dépôt du dossier d'inscription et la somme de 15 € sera remboursée par le club à l'émetteur du chèque bancaire d'inscription (parents ou représentant légal a priori) dans le mois qui suivra la remise du chèque Adhésion Sportive.

### 2. Carte M'RA (lycéens & apprentis)

Tous les jeunes titulaires d'une carte à puce « M'RA » créditée de l'avantage « licence sportive » pourront obtenir un remboursement de 30 € sur le montant de leur cotisation au club au titre de la saison 2010/2011.

L'information complète sur ce dispositif est faite directement dans les établissements de formation concernés et figure également sur le site Internet de la Région : [www.cr-rhone-alpes.fr](http://www.cr-rhone-alpes.fr)

#### Pour bénéficier de la réduction :

- Si la carte M'RA est active (n° Azur pour information : 0810 559 559), la réduction de 30 € peut être directement appliquée sur le montant de la cotisation et seul le montant net peut être payé. Il faut alors fournir, **avec le dossier complet d'inscription**, le numéro inscrit au verso de la carte M'RA ainsi que les nom, prénom et date de naissance du joueur.
- Si la carte M'RA n'est pas active au moment de l'inscription, le montant total de la cotisation devra être payé lors de l'inscription. Il suffira de communiquer, avant le 15 mai 2011, au trésorier (par email à [tresorier@ltmb.org](mailto:tresorier@ltmb.org) ou par le biais d'une photocopie de la carte M'RA remise à l'entraîneur qui transmettra) : le numéro inscrit au verso de la carte M'RA ainsi que les nom, prénom et date de naissance du joueur. La somme de 30 € sera alors remboursée par le club à l'émetteur du chèque bancaire d'inscription (parents ou représentant légal a priori) dans le mois qui suit la demande.